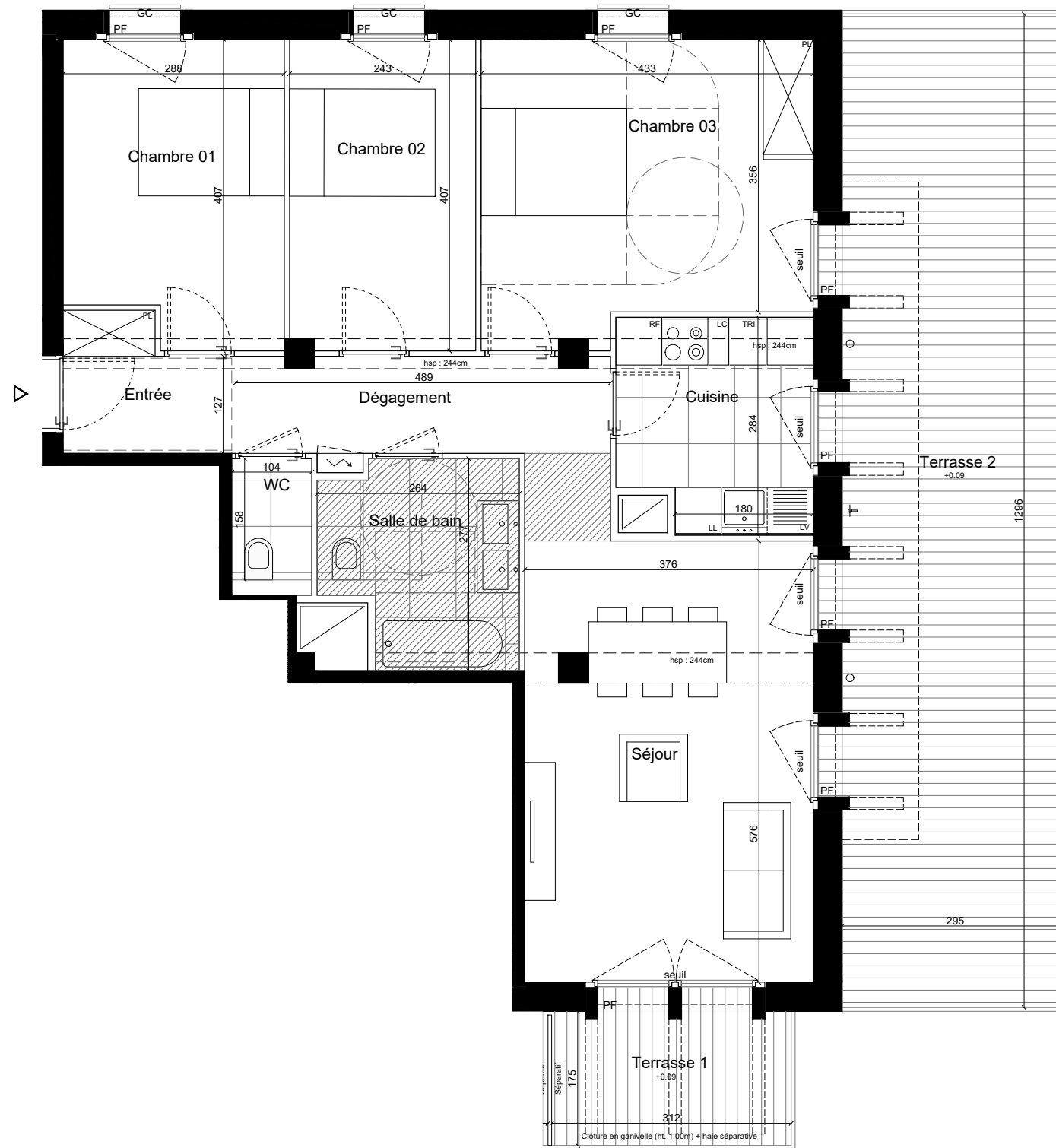


# PAVILLON LAKANAL

14 avenue du Président Franklin Roosevelt  
92330 Sceaux

APPARTEMENT	C01
NIVEAU	RDC
TYPE	T4



PIECES	SURFACE HABITABLE
Entrée	3.5 m <sup>2</sup>
Dégagement	7.3 m <sup>2</sup>
Cuisine	6.8 m <sup>2</sup>
Chambre 01	11.0 m <sup>2</sup>
Chambre 02	9.8 m <sup>2</sup>
Chambre 03	16.2 m <sup>2</sup>
Séjour	21.7 m <sup>2</sup>
WC	1.7 m <sup>2</sup>
Salle de bain	6.2 m <sup>2</sup>
Terrasse 1	5.4 m <sup>2</sup>
Terrasse 2	38.1 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>84.0 m<sup>2</sup></b>

	SURFACE
Terrasse 1	5.4 m <sup>2</sup>
Terrasse 2	38.1 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>43.5 m<sup>2</sup></b>

Nota : La surface des placards est incluse dans celles des pièces attenantes. Le mobilier est représenté à titre indicatif.

DATE	16/10/23
INDICE	B

	Accès au logement		Tableau électrique		Brasseur d'air en plafond	GC	Garde-corps
PF	Porte fenêtre	LC	Linéaire complémentaire	SS	Sèche serviette	o	Descente d'eaux pluviales
FE	Fenêtre	LL	Lave-linge	DGT	Dégagement	b.	Banquette carrelée
PL	Placard	LV	Lave-vaisselle	hsp	hauteur sous poutre		
	Gaine technique	RF	Réfrigérateur		cloison fusible		
	Soffite (ht variable, 220cm mini)	TRI	Emplacement tri		point de puisage		



Nota : Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. Des modifications peuvent être apportées en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation notamment pour les dimensions libres, les positions de baies, équipements et hauteurs sous plafonds. Les surfaces données sont approximatives. Les retombées, soffites, faux plafond, emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1)